

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 13 mai 2019 à 20h15

Présent(e)s:

Mme Christine Tomassi, Présidente

Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch,

Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux,

conseillères municipales

MM. Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-

Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland

Rüttimann, conseillers municipaux

M. Guy Lavorel, MaireMme Béatrice Hirsch, AdjointeM. Marc Truan, Adjoint

M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés: ---

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019.
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 3. Communications de la Mairie.
- 4. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020
- 5. Approbation des comptes 2019 :
 - 5.1.1. Rapport de la commission « finances et sécurité » du 6 mai 2019
 - 5.1.2. Rapport de la fiduciaire
 - 5.1.3. Délibération D178 : Transfert d'actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif
 - 5.1.4. Délibération D179 : Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité
- 6. Autres projets de délibérations :
 - 6.1.1. Délibération D180 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné aux frais de construction d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Crêts
 - 6.1.2. Délibération D181 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 88'500.- destiné à différents travaux d'entretien du groupe scolaire

- 6.1.3. Délibération D182 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 117'000.- destiné aux frais d'aménagement d'un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6 (Ferme Duvernay)
- 6.1.4. Délibération D183 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 58'000.- destiné aux frais de réfection du bâtiment de la route de Moillebin 2
- 6.1.5. Délibération D184 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 10'500.- destiné aux frais d'aménagement d'un WC dans un dépôt du groupe scolaire
- 6.1.6. Délibération D185 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 52'000.- destiné aux frais de réfection d'une cuisine dans un appartement du bâtiment Grand-Cour 4
- 6.1.7. Délibération D186 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné aux frais de remplacement de la chaufferie des bâtiments du ch. Lullin 13-15-17
- 7. Proposition de motion : Motion M41 des groupes PLR, Hors-Parti, PDC et Verts : « Pour la création d'un jumelage avec l'Arménie »
- 8. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Christine Tomassi, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications.

3. Communications de la Mairie.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire:

Sondage « communication » : M. Lavorel informe le Conseil municipal qu'à la fin du mois de mars, 2014 questionnaires ont été adressés aux Troinésiennes et Troinésiens âgés de plus de 16 ans dans le but de connaître l'avis de la population sur la communication actuelle de la commune et sur les attentes des habitants dans ce domaine. Un flyer de rappel a été expédié à toute la population le 20 avril afin qu'un maximum de personnes participe à cette enquête importante pour la commune, car elle devrait l'aider à améliorer ses moyens d'information actuels.

Le 7 mai 2019, date de clôture du sondage, 513 réponses avaient été enregistrées et saisies, soit un taux de réponses d'environ 25 %, ce qui est très réjouissant. Actuellement, l'agence de communication est en phase d'analyse de ces résultats, ce qui est une étape importante en fonction des spécificités des réponses. Lorsque la Mairie aura reçu et analysé les résultats détaillés, elle les présentera à la commission « agenda 21 et communication »

Apéritif de saison du 3 mai et visite de la ferme Duvernay: Toutes celles et ceux qui étaient présents ont pu constater le beau succès de cet apéritif, qui a permis à un grand nombre d'habitants (au moins 200) de se retrouver dans la cour de la ferme Duvernay. La visite de la ferme a également été très appréciée et les habitants ont pu admirer les beaux volumes de ce bâtiment et son énorme potentiel. Suite à cette visite, de nombreuses idées ont été proposées et le dépouillement n'est pas tout à fait terminé. La Mairie cite cependant déjà quelques suggestions (dont certaines reviennent plusieurs fois) :

Parmi les idées qui ont déjà été discutées en Mairie ou en commission d'urbanisme :

- Lieu culturel (théâtre, expositions, musique, etc.)
- Locaux pour sociétés
- Appartements
- Ateliers pour artisans.

Parmi les nouvelles idées (dont certaines sont originales)

- Salle de cinéma
- Salle de grimpe
- Ludothèque
- Pub, bistrot, pizzeria
- Maison de quartier pour les ados
- Atelier brasserie

La liste est loin d'être exhaustive. La Mairie va terminer le dépouillement de ces propositions, puis les présentera à la commission d'urbanisme avec laquelle elle décidera de la suite qui sera donnée à cette démarche destinée à déterminer la future affectation de la ferme Duvernay.

Installation de ruches au parc de la Drize: Les membres du Conseil municipal connaissent tous l'importance des abeilles dans l'environnement et leur rôle primordial dans la pollinisation, qui permet aux plantes de se reproduire et de donner des fruits et des légumes. Depuis un certain temps, la Mairie réfléchit à l'installation de ruches dans un endroit ou l'autre de la commune, ceci aussi bien comme geste en faveur de l'environnement que dans un but didactique.

L'Exécutif a finalement décidé de placer une douzaine de ruches dans le parc de la Drize et c'est une apicultrice de Veyrier, Mme Stéphanie Vuadens, qui va les mettre en place et qui s'en occupera. Mme Vuadens pourra également proposer des animations sur le thème des abeilles et du miel, pour les adultes ou pour les enfants, et la commune recevra bien sûr chaque année quelques pots du miel produit par les abeilles de la Drize. La commune s'est engagée à parrainer ce projet pour un montant de CHF 3'000.- cette année, et elle décidera par la suite de quelle manière elle continuera à le soutenir.

Mme Bernardet trouve l'idée des ruches très bonne, mais estime qu'il faut penser aux enfants qui vont jouer aux alentours.

M. Lavorel indique que des séances d'informations seront faites avec Mme Vuadens. Il lui sera demandé d'aborder la question de la sécurité. De plus, les ruches seront placées au fond du parc, et pas à l'entrée.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Inauguration des installations de fitness outdoor et de street workout : Mme Hirsch est heureuse d'informer le Conseil municipal que le mardi 11 juin, dès 18h30, aura lieu l'inauguration des nouvelles installations de Streetworkout et de Fitness Outdoor sur le site de l'Agorespace.

Pour rappel, ce projet a pris vie dans le cadre du service civil de M. Christofer Spagnolo. Ce dernier a proposé la mise en place d'un projet sportif pour toute la population troinésienne, en partageant ses connaissances et ses points de vue en tant que maître d'éducation physique et de sport, mais aussi préparateur physique. Christofer souhaitait également répondre à la demande de plusieurs jeunes de Troinex ayant manifesté leur intérêt pour une zone de « street-workout » autour de l'Agorespace. Ce projet était aussi lié aux personnes plus âgées et son aspect intergénérationnel permet de répondre à la dimension sociale de l'Agenda 21.

C'est la raison pour laquelle en janvier 2018, à la demande de la Mairie, il s'est créé un groupe de travail composé de Christofer Spagnolo, de représentants de jeunes Troinésiens par l'intermédiaire des TSHM, et des seniors par celui du Conseil des Anciens et de la Mairie.

En septembre 2018, la Mairie recevait les projets et devis, puis le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires, ce qui a permis la réalisation des travaux en avril de cette année. La population recevra bien sûr, le moment venu, une invitation pour cette inauguration du 11 juin.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Statistiques 2018 de la police de proximité à Troinex : La Mairie a rencontré le 3 mai dernier le responsable du poste de police de Carouge pour la présentation des statistiques 2018.

Aux yeux de la police, la Commune de Troinex est une commune relativement calme et épargnée. Evidemment, un seul cambriolage reste toujours un cambriolage de trop et une stabilité de ce genre de délits a été observée sur la commune puisque la moyenne mensuelle s'établit à 4 (contre 3,5 en 2017 et 4 en 2016). Le début de cette année a été plus calme avec une moyenne de 2,5. La statistique concernant les vols (notamment de vélos, mais pas uniquement) est, elle, inverse par rapport aux cambriolages, soit de 4 vols mensuels en 2017 et 2,5 vols mensuels en 2018. Au-delà de cela, il n'y a pas grand-chose d'autre à signaler sur le plan statistique.

Il convient de noter que le département de police de proximité s'est réorganisé autour de 2 groupes dans le canton. Celui qui concerne Troinex est toujours situé à Carouge et dispose désormais de 20 agents sur le terrain le vendredi soir et le week-end (contre 4 auparavant).

Par ailleurs, des patrouilles transfrontalières sont mises en place depuis le début du mois de mai 2019, en collaboration avec la police française. Ces patrouilles opèrent pour l'instant à raison de 2 fois par mois sur les communes frontières de Veyrier, Troinex, Bardonnex, Bossey, Collonges et Archamps notamment.

M. Truan indique à Mme Bernardet, qui demande si les statistiques sur les cambriolages proviennent de la police municipale ou cantonale, qu'elles proviennent de la police cantonale.

4. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

La Présidente demande s'il y a des propositions pour les postes de Président/e et Vice-Président/e.

Au nom du groupe PLR, M. Duquesne propose Mme Chantal Beaud comme Présidente.

Mme Beaud est élue Présidente par acclamation.

Au nom du groupe Hors Parti, Mme Deshaye présente Mme Véronique Hirsch comme Vice-Présidente.

Mme Hirsch est élue vice-présidente par acclamation.

Au nom du groupe les Verts, Mme Latour propose Mme Schneider-Bidaux en tant que membre du Bureau.

Mme Schneider-Bidaux est élue membre du Bureau par acclamation.

Au nom du groupe PDC, M. Bourqui propose Mme Christine Tomassi en tant que membre du Bureau.

Mme Tomassi est élue membre du Bureau par acclamation.

5. Approbation des comptes 2019

5.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 6 mai 2019

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission finances et sécurité du 6 mai 2019 (voir annexe 1).

Mme Schneider-Bidaux salue le fait que les commissaires ont reçu une information sur la mise en place d'un contrôle interne par la commune lors de la séance en question.

5.2 Rapport de la fiduciaire

La Présidente donne lecture d'extraits du rapport de la fiduciaire qui n'appelle pas de remarques. Elle relève que la fiduciaire a conclu son rapport en recommandant l'approbation des comptes qui lui ont été soumis.

5.3 Délibération D178 : Transfert d'actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif et crédit budgétaire supplémentaire

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu l'introduction des normes comptables MCH2 au 1^{er} janvier 2018, notamment en matière d'évaluation du patrimoine financier,

vu l'affectation de la parcelle 10911 (acquise au prix de CHF 240'000 en 1999) à la construction de la salle des fêtes.

vu l'affectation de la parcelle 10558 (acquise au prix de CHF 43'000 en 1999) comme terrain de réserve pour le cimetière,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 6 mai 2019,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, dans le cadre du retraitement du bilan au 1^{er} janvier 2018 suite à l'introduction des normes MCH2, le montant de CHF 283'000, représentant la valeur comptable des parcelles 10911 et 10558 (respectivement CHF 240'000 et CHF 43'000).
- 2. D'amortir le montant de CHF 240'000, (parcelle 10911) au moyen de 30 annuités, dès 2018.
- 3. D'amortir le montant de CHF 43'000, (parcelle 10558) au moyen de 40 annuités dès 2018.
- 4. D'ouvrir deux crédits supplémentaires, respectivement de CHF 8'000.- et de CHF 1'075, destinés à couvrir les charges d'amortissements de ces deux parcelles.
- 5. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2019, soit CHF 8'000 sur le compte 0290.20.33004 (Salle des fêtes amortissements) et CHF 1'075 sur le compte 7710.00.33000 (Cimetière amort. parcelle 10558)
- 6. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : la délibération D178 est acceptée à l'unanimité, soit 16 voix.

5.4 Délibération D179 : Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil Municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 6 mai 2019,

vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
- 2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 8'944'116.86 aux charges et de CHF 9'880'031.76 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 935'914.90. Cet excédent de

revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + CHF 1'213'162.65 et résultat extraordinaire de – CHF 277'247.75.

- 3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 408'034.45 aux dépenses et de CHF 301'508.90 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 106'525.55.
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 94'331'921.92.
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 649'919.80, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
- 7. En application de la LBCGe (loi sur la Banque Cantonale de Genève), 310 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

La Présidente procède au vote : la délibération D179 est acceptée à l'unanimité, soit 16 voix.

6. Autres projets de délibération

6.1 Délibération D180 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné aux frais de construction d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Crêts :

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 1). Elle ouvre ensuite la discussion.

Mme Schneider-Bidaux demande quand les travaux auront lieu, car à l'heure actuelle, le chemin est sinistré en raison de toutes les villas en construction.

M. Lavorel indique qu'ils débuteront le plus tôt possible, dès que ce sera voté par le Conseil municipal. Cette solution était déjà assez longue à mettre en place.

Il n'y a pas d'autres questions et la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu la nécessité de remplacer le collecteur existant, défectueux et qui traverse une propriété privée, par un collecteur empruntant un nouveau tracé,

vu l'estimatif du coût des travaux qui s'élève à CHF 70'000.-, y compris les honoraires et frais divers,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

- 1. De procéder aux travaux de construction d'un nouveau tronçon de collecteur d'eau pluviales à l'avenue des Crêts, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 70'000. destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

La Présidente procède au vote : la délibération D180 est approuvée à l'unanimité, soit 16 voix.

6.2 Délibération D181 : vote d'un crédit supplémentaire de CHF 88'500.- destiné à différents travaux d'entretien du groupe scolaire

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 2). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Calame demande si un diagnostique amiante a été effectué dans le cadre de la réfection des sols des trois salles de classe. M. Lavorel répond par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autres questions et la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu les travaux d'entretien ou de réfection suivants prévus à l'école de Troinex :

Réfection de la conduite d'adduction d'eau : CHF 25'500. Réfection du sol de trois salles de classes : CHF 32'000. Réfection d'une façade de l'école enfantine : CHF 24'700. Installation d'un luminaire extérieur supplémentaire : CHF 6'300. Total : CHF 88'500.-

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

- 1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 88'500.- destiné à financer différents travaux d'entretien et de réfection du groupe scolaire, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 de la Commune de Troinex, sur le compte 2170.00.31440.00.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : la délibération D181 est approuvée à l'unanimité, soit 16 voix.

6.3 Délibération D182 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 117'000.- destiné aux frais d'aménagement d'un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6 (ferme Duvernay)

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 3) qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu l'utilité d'aménager un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6 afin de ne pas laisser ce bâtiment vide pendant plusieurs années,

vu le coût estimatif des travaux qui s'élève à CHF 117'000.-,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

- 1. De procéder aux travaux d'aménagement d'un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 117'000. destiné à financer le coût de ces travaux.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.

La Présidente procède au vote : la délibération D182 est approuvée à l'unanimité, soit 16 voix.

6.4 Délibération D183 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 58'000.- destiné aux frais de réfection du bâtiment de la route de Moillebin 2

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 4). Elle ouvre ensuite la discussion.

- M. Calame demande quel est le type de chauffage actuel et quel sera le type de chauffage prévu.
- M. Lavorel répond qu'il s'agit dans les deux cas (pour l'appartement de la rte de Moillebin 6 et pour le bâtiment de la rte de Moillebin 2) d'un chauffage à gaz.

La Présidente procède à la lecture de la délibération suivante :

Vu le projet de travaux de réfection de l'intérieur du bâtiment de la route Moillebin 2 dans le but de louer cette habitation,

vu le coût estimatif des travaux, qui s'élève à CHF 58'000.-,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

- 1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 58'000.- destiné à financer les travaux de réfection de l'intérieur du bâtiment de la route de Moillebin 2, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 de la Commune de Troinex, sur le compte 9630.42.34310.00.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : la délibération D183 est approuvée à l'unanimité, soit 16 voix.

6.5 Délibération D184 : Vote d'un crédit supplémentaire du CHF 10'500.- destiné aux frais d'aménagement d'un WC dans un dépôt du groupe scolaire

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 5) qui n'appelle aucune remarque.

La Présidente procède à la lecture de la délibération suivante :

vu le projet d'aménagement d'un WC dans un dépôt de l'école utilisé par l'Amicale des sapeurspompiers de Troinex,

vu le coût estimatif des travaux qui s'élève à CHF 10'500.-,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

- 1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'500.- destiné aux frais d'aménagement d'un WC dans un dépôt du groupe scolaire, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 de la Commune de Troinex, sur le compte 2170.00.31440.00.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : la délibération D184 est approuvée à l'unanimité, soit 16 voix.

6.6 Délibération D185 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 52'000.- destiné aux frais de réfection d'une cuisine dans un appartement Grand-Cour 4

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 6). Elle ouvre ensuite la discussion.

- M. Duquesne se demande si une hausse de loyer en contrepartie des travaux a été évoquée lorsque la commission des travaux a examiné ce crédit supplémentaire.
- M. Niederhauser indique que la question s'est effectivement posée, mais que la commission a décidé qu'il n'était pas nécessaire de proposer une hausse de loyer en compensation, étant donné que les locataires participeront à l'investissement.
- M. Botbol ajoute qu'après des explications de la Mairie, les commissaires ont compris que l'appartement n'est pas facile à louer. C'est une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas trop insisté pour l'augmentation.

Mme Latour précise qu'une discussion a également eu lieu sur le fait qu'il s'agissait à l'origine d'une famille avec 4 enfants et que le couple va bientôt se retrouver dans un appartement de 6 pièces. La commission s'est posé la question de savoir si la commune voulait réellement mettre cet appartement à disposition d'un couple ou s'il fallait plutôt favoriser une famille. Néanmoins, la Mairie a expliqué que l'appartement n'était pas facile à louer.

La Présidente procède à la lecture de la délibération suivante :

vu le projet de réfection de la cuisine d'un appartement du bâtiment du chemin de la Grand-Cour 4,

vu le coût estimatif des travaux, qui s'élève à CHF 52'000.-, auquel il faudra déduire une participation des locataires de CHF 14'000.-,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 52'000.- destiné aux travaux de réfection de la cuisine d'un appartement du bâtiment Grand-Cour 4, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 de la Commune de Troinex, sur le compte 9630.04.34310.00.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par la participation de CHF 14'000.- des locataires, ainsi que par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : la délibération D185 est approuvée par 12 oui et 4 abstentions.

6.7 Délibération D186 : Vote d'un crédit d'engagement destiné au financement des frais de remplacement de la chaufferie des bâtiments du chemin Lullin 13-15-17

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019

- La Présidente passe la parole à Mme Bernardet pour la lecture du rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 avril 2019 (voir annexe 2, point 7). Elle ouvre ensuite la discussion.
- M. Calame, après avoir obtenu la confirmation de M. Lavorel qu'il s'agit à nouveau de remplacer du gaz par du gaz, demande s'il a été envisagé de changer d'énergie.
- M. Lavorel répond que non. Il rappelle qu'il n'est pas possible de faire de la géothermie à Troinex, car la zone se trouve au-dessus de nappes phréatiques. Il s'agit par ailleurs d'immeubles où des panneaux solaires ont été posés pour chauffer l'eau chaude sanitaire. L'effort a donc déjà été fait il y a quelques années. Il serait difficile de remplacer par une autre énergie.
- M. Calame demande si un thermicien ou un chauffagiste a été sollicité.
- M. Lavorel explique qu'une étude a déjà été faite par un bureau d'ingénieurs et que celle-ci a mis en évidence que la chaufferie arrivait en fin de vie. Elle est ensuite tombée en panne 3 mois plus tard et il était nécessaire d'aller vite, la Mairie n'a pas envisagé de changer d'énergie.
- M. Calame admet que sa remarque tombe mal en termes d'ordre, car elle était aussi intéressante pour les deux autres points précédemment évoqués. De manière générale, il trouve dommage que la Mairie n'ait pas envisagé de changer d'énergie dans trois cas de chaufferies.
- M. Calame estime que même si le cas du chemin Lullin est peut-être le moins pertinent, une pompe à chaleur air/air ou d'autres systèmes auraient pu être adéquats pour les autres projets, notamment pour l'appartement de la ferme Duvernay. Il n'exclut pas que la réflexion aboutisse à la conclusion que le gaz constitue la solution la plus adéquate, mais il faut que le choix soit fait en toute connaissance de cause, et non par défaut de réflexion.
- M. Lavorel estime qu'il faudra avoir cette réflexion lorsque le Conseil parlera des travaux de réfection complète de la ferme et la Mairie a déjà pensé à raccorder ce bâtiment à la chaudière à bois de la salle des fêtes. Il relève également qu'à part le gaz et la géothermie (qui est exclue à Troinex), il ne reste que les pompes à chaleur, mais cela requerrait un changement complet d'installation.
- M. Calame n'affirme pas que la réponse est forcément de faire autre chose. Il aimerait simplement éviter que la commune remplace systématiquement les installations existantes par les mêmes systèmes, sans avoir eu une réflexion.

Mme Bernardet souhaite préciser à M. Calame que la commission a travaillé en urgence pour ce qui est de l'immeuble Lullin et dans l'optique de travaux provisoires pour les deux autres projets. Elle est convaincue que cette question du chauffage sera traitée correctement par la Mairie et la commission quand il s'agira d'étudier la réfection complète de ces bâtiments.

- M. Niederhauser ajoute que pour la maison sur la route de Moillebin 2, la commune va essayer de ne pas changer le chauffage et d'utiliser l'installation existante. La commission a été d'accord de voter une réserve au cas où le chauffage aurait un problème, étant donné qu'il n'a pas fonctionné depuis 2 ou 3 ans. Toutefois, il n'y aura pas de nouveau chauffage s'il est possible de le conserver.
- M. Calame répond à Mme Bernardet que ce qu'elle qualifie de provisoire est tout de même censé durer de 5 à 8 ans. Or, il y a un certain nombre d'instances, dont l'ONU, qui disent que les émissions de CO2

devront avoir diminué de 50% d'ici 10 ans. Dans cette optique-là, une période de 5 ans ne peut pas être qualifiée de provisoire. Il pense donc que cela vaut la peine de se poser la question.

M. Duquesne apprécie l'interpellation de M. Calame en séance plénière et ne doute pas qu'il en a fait part à son propre groupe, puisque des Verts sont également membres de la commission qui a étudié ces dossiers.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de passer au vote et donne lecture de la délibération suivante :

vu l'état de la chaufferie des immeubles du chemin Lullin 13-15-17, qui est tombée en panne et qui n'est pas réparable,

vu le coût estimatif pour l'installation d'une nouvelle chaufferie qui s'élève à CHF 110'000.-,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 29 avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

- 1. De procéder au remplacement de la chaufferie des bâtiments du chemin Lullin 13-15-17, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.

La Présidente procède au vote : la délibération D186 est approuvée par 15 oui et une abstention.

7. Proposition de motion : Motion M41 des groupes PLR, Hors-Pari, PDC et Verts : « Pour la création d'un jumelage avec l'Arménie »

La Présidente passe la parole à Mme Beaud pour lecture de la motion M41 (annexe 3). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Lavorel indique que c'est avec plaisir que la Mairie va s'atteler à donner suite à cette motion. Il est toujours plaisant de voir une motion qui est présentée par les quatre groupes et qui est le résultat d'un travail de plusieurs années ; cette proposition est en quelque sorte le fruit de cette législature. Le travail sur les axes de mobilité allant de la parcelle des Crêts au centre du village permettra aussi de mettre en œuvre la fameuse place d'Arménie. Il se rappelle aussi d'un très bel événement, à savoir le concert organisé à l'Eglise arménienne à l'occasion du bicentenaire, qui avait eu un franc succès. Suite à cela, il y a eu les portes ouvertes qui ont permis à beaucoup de Troinésiens de rencontrer la communauté arménienne. La poursuite de cette démarche avec la communauté arménienne sera un bel accomplissement de cette législature.

Mme Latour demande selon quels critères va se faire le choix de la commune en Arménie.

M. Lavorel indique que la Mairie doit encore étudier la guestion.

Mme Bernardet se souvient que lors du voyage en Arménie, en sortant d'une animation dans un petit village, beaucoup de conseillers avaient trouvé qu'il fallait soutenir ce genre d'endroit. Mme Beaud et elle-même avaient pensé à l'époque que c'était des gens qui méritaient vraiment un soutien de la part de Troinex. Cela pourrait être une idée pour la Mairie.

La Présidente procède au vote : la motion M41 est approuvée à l'unanimité, soit 16 voix.

8. Propositions individuelles et questions

Immeuble du chemin Dottrens: Duquesne a une question concernant le bâtiment du chemin Dottrens dont la fondation Emma Kammacher est propriétaire. Cette dernière s'était engagée il y a au moins deux ans à faire des travaux au niveau des cages d'escaliers, mais rien n'a été fait : les façades sont toujours en aussi mauvais état (bâches en plastique inesthétiques, etc.).

- M. Truan indique que les travaux devraient commencer dans environ un mois, selon les renseignements obtenus récemment auprès de la régie.
- M. Lavorel souligne que tout le monde est un peu étonné que cela ait traîné. Il se réjouit du fait qu'il va enfin se passer quelque chose.

Dernière séance de présidence de Mme Tomassi : Mme Tomassi remercie les conseillers municipaux pour cette année de présidence et souhaite beaucoup de plaisir à Mme Beaud, qui lui succède.

M. Lavorel remercie Mme Tomassi pour son excellente présidence et pour sa façon élégante de diriger les débats.

La Présidente lève la séance à 21h35.

La Présidente :		Le secrétaire :
Mme Christine Tomassi		M. Olivier Niederhauser
1	Un membre du Conseil :	

Annexe 1

Rapport de la commission « finances et sécurité » du 6 mai 2019

La commission des finances s'est réunie valablement le 6 mai afin d'étudier les comptes annuels 2018. Nous avons pris connaissance de la nouvelle présentation des comptes (MCH2), puis étudié les comptes détaillés page par page. La comparaison de plusieurs comptes entre 2017 et 2018 est faussée par le reclassement de comptes MCH2 et le budget de certains postes sera revu pour l'établissement du budget 2019.

Les commissaires ont posé plusieurs questions, dont voici quelques exemples :

Concernant les indemnités de l'exécutif communal, il ressort que le travail conséquent effectué correspond à un 30% en termes de rémunération. Il est toutefois clair pour tous les membres de la commission que le temps consacré au travail du Maire et de ses adjoints-tes est plus important, mais difficilement évaluable entre le temps de travail et le temps « militant ». La commission semble favorable à une augmentation de ces indemnités en 2020. Ceci fera débat lors de l'élaboration du prochain budget pour entrer en vigueur lors de la nouvelle législature.

Concernant l'augmentation des frais de certains postes comme les promotions civiques, il est expliqué que le coût peut varier d'une année à l'autre, notamment en fonction du prix des cadeaux (stylos ou autres) achetés en grande quantité.

Une provision pour solde de vacances est obligatoire depuis l'introduction des normes MCH2. Elle a été calculée en fonction des soldes de vacances des collaborateurs au 31 décembre 2018. Lors des prochains exercices, ce solde devrait être moindre, car seule la variation sera inscrite dans les comptes.

Le budget de la formation du personnel n'a été utilisé que partiellement cette année. Ceci s'explique par le fait que la formation des apprentis était facturée par le service de l'apprentissage ce qui semble ne plus être le cas actuellement. La Mairie a rappelé que les employés ont accès au programme de formation proposé par la ville de Genève et qu'ils sont encouragés à suivre des formations. Par exemple, le responsable des espace verts suit actuellement une formation afin d'obtenir un brevet fédéral en tant que chef de projet nature et environnement.

Les primes d'assurances ont pu être diminuées suite au renouvellement des contrats au 1.1.2018.

Pour la salle des fêtes, les écrans tactiles permettant de commander les éclairages sont tombés en panne les uns après les autres et il a fallu les remplacer. Un contrôle OIBT (Ordonnance des Installations à Basse Tension) a lieu tous les 10 ans. Il s'avère que les changements et les mises en conformité suite à ce contrôle sont importants. La Mairie est en discussion à ce sujet avec les entreprises concernées. Concernant les locations, suite à une décision de la Mairie et pour protéger la tranquillité des voisins, la salle des fêtes est louée en moyenne une fois par mois pour de grands événements et en général trois fois par mois pour des fêtes moins importantes.

Pour ce qui est de l'école, le travail de désamiantage au sous-sol de l'ancienne salle communale est terminé, mais il n'est pas exclu de devoir procéder à nouveau à un désamiantage lors de nouveaux travaux dans les classes. Par ailleurs, la commune de Plan-les-Ouates paye une contribution substantielle pour les élèves accueillis dans notre école. Ceci devrait perdurer pour des raisons de proximité (Rte d'Annecy par exemple).

Le fond de décoration a proposé l'achat d'un tableau représentant le Salève peint par Michel Baumgartner. Pour mémoire, CHF 3.- par habitants et par année est attribué à ce fond.

Le livre de l'Histoire de Troinex est actuellement à l'impression et paraîtra prochainement.

Pour ce qui est du Club emplois, la participation est fluctuante mais ce club semble remplir sa fonction de façon satisfaisante. La commune subventionne environ 90% du coût de la participation au club emplois par personne pour une somme de CHF 900.-, pour une session de 10 séances. Il n'y a pas de limitation du nombre de participants. En moyenne 1 à 2 personnes s'inscrivent à chaque session.

En ce qui concerne l'entretien des routes communales, la somme prévue a été entièrement utilisée. Elle comprend, outre les contrats fixes comme le balayage des routes, des dépenses pouvant varier d'une année à l'autre en fonction des événements, comme par exemple la réparation des luminaires.

Pour les impôts, le montant inscrit dans le compte « Pertes sur créances effectives » correspond aux créances fiscales irrécupérables. Ce chiffre est communiqué par le DF. Pour ce qui est de l'augmentation importante des impôts des personnes physiques, il s'explique en bonne partie par un correctif d'impôts des années précédentes, ainsi que par une augmentation de l'année courante.

La rétrocession aux communes françaises est calculée sur la base de la production d'impôt à la source de l'année précédente. Cette répartition se fait selon un accord signé en 1973 entre la Suisse et la France.

La grande partie des loyers des appartements de la commune sont payés régulièrement, sauf en ce qui concerne la Chaumière. La Mairie est régulièrement en discussion sur ce sujet avec M. Labrosse. <u>Crédit budgétaire supplémentaire (annexe 17</u>). Ils ont été passés en revue par les commissaires et approuvés.

Transfert des actions de la BCGE su PF:

Suite à un changement de la loi sur la Banque cantonale de Genève, le canton, la Ville de Genève et les autres communes, représentées par l'ACG, ont conclu en avril 2018 une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver. Troinex doit conserver au minimum 2'945 actions sur les 3'255 actions qu'elle possède. Nous pouvons librement disposer des 310 actions supplémentaires et ces dernières doivent donc être transférées au patrimoine financier.

<u>Annexes aux comptes annuels</u>: Depuis cette année de nouvelles annexes aux comptes sont présentées:

Annexe 8.1 réévaluation des immeubles du PF

Cette réévaluation a été réalisée selon la méthode de la valeur de remplacement. Ces biens devront faire l'objet d'une réévaluation dans 5 ans, ce qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultat.

Annexe 16 Indicateurs financiers

Plusieurs commissaires expriment leur inquiétude concernant certains indicateurs (notamment celui de la dette brute par rapport au revenu). Il leur est expliqué qu'il faut considérer ces ratios de manière indicative et dans leur ensemble, car il s'agit avant tout d'un outil d'analyse. La commune a par ailleurs des fonds propres importants et la dette doit être mise en rapport avec le montant du patrimoine. La dette se monte à CHF 34 millions pour un patrimoine immobilier de CHF 63 millions.

Suite à cet examen, les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 sont approuvés dans leur ensemble, à l'unanimité de la commission :

Compte de résultats 2018 :

Charges: Fr. 8'944'116.86 Revenus: Fr. 9'880'031.76 Excédent de revenus : Fr. 935'914.90

Compte d'Investissement 2018 :

 Dépenses :
 Fr.
 408'034.45

 Recettes :
 Fr.
 301'508.90

 Investissements nets :
 Fr.
 106'525.55

Bilan 31.12.2018 Fr. 94'331'921.92 à l'actif comme au passif

- Les crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de CHF 649'919.80, présentés dans l'annexe 17 des comptes annuels sont acceptés à l'**unanimité**.
- Le transfert de 310 actions de la BCGE au patrimoine financier a été accepté à l'unanimité.

Le transfert de deux parcelles du patrimoine financier au patrimoine administratif (parcelles 10911 salle des fêtes et 10558 cimetière), pour un montant total de CHF 283'000, ainsi que les crédits budgétaires 2019 supplémentaires de CHF 8'000 et CHF 1'075 destinés à couvrir les charges d'amortissements de ces deux parcelles, ont également été acceptés à l'unanimité.

Je remercie, au nom de la commission, le personnel de la commune, le Maire et ses adjoints-te pour leur travail et leur disponibilité lors de l'examen de ces comptes. Je propose à l'ensemble du CM d'approuver ces comptes.

Annexe 2

Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments» du 29 avril 2019

La commission des Travaux publics et Bâtiments s'est réunie en date du 29 avril 2019. Un ordre du jour chargé lui avait été proposé afin que ses membres puissent se positionner sur plusieurs sujets menant à des discussions suivies de votes engageant des dépenses communales.

1. Création d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Crêts

But : remplacer un collecteur défectueux qui traverse une propriété privée par un nouveau collecteur qui suit une parcelle communale, rejoint un collecteur existant et se déverse dans le ruisseau des Marais

Coût des travaux (y compris honoraires d'ingénieur) : CHF 63'000.-

Honoraires d'avocat et divers : CHF 7'000.-

Total: CHF 70'000.-

Ce sujet demandait une prise de position urgente car la propriétaire de ladite parcelle se plaint de remontée d'eaux. A noter que notre assurance RC prendra en charge les dégâts qui seraient éventuellement dus à ce collecteur défectueux.

Après les explications fournies par la Mairie et suite à quelques questions, la commission a accepté à l'unanimité la somme totale des travaux de CHF 70'000.-.

2. Travaux à réaliser à l'école de Troinex:

2.1. Réfection de la conduite d'adduction d'eau

Travaux de génie civil (fouille, réfection de l'enrobé, etc.) CHF 21'000.-

Travaux sanitaires (changement de la conduite, etc) CHF 4'500.-

Total: CHF 25'500.-

Cette conduite d'eau date d'une cinquantaine d'années et doit être remplacée. Après avoir reçu toutes les explications utiles de la Mairie, la commission a accepté à l'unanimité le montant total des travaux de CHF 25'500.-.

2.2. Réfection du sol des classes

Remplacement du sol en linoleum des anciennes salles de classe : entre CHF 9'500.- et CHF 11'000.- par classe.

Remplacement de 3 salles de classe en été 2019 : CHF 32'000.-

Total 2.2. : CHF 32'000.-

La Mairie a expliqué aux commissaires que dans les 3 à 4 ans à venir, les sols de 10 à 11 classes de l'école devront être remplacés. La commission a donc demandé à la Mairie de prendre contact avec l'entreprise (troinésienne) qui a sera mandatée afin d'entrer en négociation au sujet des prix à venir, suite à cette garantie de travaux sur plusieurs années.

En attendant, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité cette dépense de Fr. 32'000.- pour le remplacement des sols de 3 salles de classes.

2.3. Réfection de la façade pignon de l'école enfantine

Echafaudage: CHF 6'500.-

Travaux de ferblanterie : remplacement des anciens profils, nouveaux profils en cuivre avec goutte

pendante: CHF 4'200.-

Crépi : façade partielle : CHF 7'600.- (façade complète : CHF 14'000.-)

Total 2.3. : CHF 18'000.-

(façade complète : CHF 24'700.-)

Ces travaux sont nécessaires afin que le crépi de la façade de l'école enfantine ne se dégrade pas davantage et la commission a opté logiquement pour une réfection de la totalité de la façade, à l'unanimité.

2.4. Installation d'un luminaire supplémentaire à l'angle du nouveau terrain de basket

Coût: CHF 6'300.-

Suite à des demandes d'habitants, la Mairie propose d'ajouter un luminaire à l'angle du nouveau terrain de basket afin que cette zone, assez fréquentée par les piétons, soit mieux éclairée. La commission a approuvé ces travaux à l'unanimité, mais a par contre demandé de revoir le projet de réaménagement de la zone en herbe située en face de ce luminaire.

Coût total des travaux à réaliser à l'école :

2.1. Réfection conduite d'adduction d'eau CHF 25'500.-2.2. Réfection du sol de 3 classes : CHF 32'000.-2.3. Réfection de la façade de l'école enfantine : CHF 24'700.-2.4. Installation d'un luminaire supplémentaire : CHF 6'300.-

Total coût des travaux (crédit à voter) : CHF 88'500.-

Les membres de la commission invitent donc à voter ce crédit.

3. Projet de réfection d'un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6 (ferme Duvernay)

Ci-dessous, vous trouverez l'argumentaire que nous a proposé la Mairie. Je l'utiliserai comme explication....

Suite à l'achat de la propriété ex-Duvernay à la route de Moillebin 4 et 6, la Mairie avait l'intention de louer un des appartements existants pour ne pas laisser le bâtiment vide durant plusieurs années. En effet, les travaux de transformation et de réfection de ce bâtiment ne commenceront probablement pas avant 3 à 5 ans.

L'état des logements existants ne permettait cependant pas de loger un ou des locataires sans un minimum de travaux, d'autant plus qu'un des appartements a subi des dégâts relativement importants suite à une fuite d'eau survenue peu avant l'achat de la propriété. Par ailleurs, avant d'effectuer des travaux, il a été nécessaire de réaliser un contrôle concernant la présence éventuelle d'amiante. Cette analyse a été faite le printemps passé et n'a révélé, heureusement, que peu de traces d'amiante, et les matériaux concernés ont été éliminés par une entreprise spécialisée.

Un inventaire et une estimation des travaux à réaliser pour rendre habitable une partie de l'appartement situé au nord-est du bâtiment ont ensuite été réalisés. Le coût de ces travaux, qui ne concernent que le rez-de-chaussée de l'appartement (entrée, cuisine, salle de bain et une grande pièce), est estimé ainsi (le 80% environ est basé sur des devis) :

Gros-oeuvre:

Installation de chantier, petite maconnerie, etc : CHF 15'000.- HT

Second oeuvre :

Electricité : CHF 8'500.-Chauffage : CHF 22'000.-Sanitaire : CHF 8'000.-Cuisine : CHF 10'000.-

Revêtements de sol : CHF 12'500.-Peinture/plâtrerie : CHF 25'000.-Divers et imprévus : CHF 7'500.-Total : HT : CHF 108'500.-

Total TTC : CHF 116'854.-

Un loyer, qui s'élèvera entre CHF 1'100.- et 1'200.- par mois, sera bien sûr payé par le futur locataire, ce qui remboursera une partie du coût des travaux. L'investissement à la charge de la commune ne sera

donc pas très important et se justifie afin de préserver cette propriété des risques liés à une bâtisse qui resterait vide durant plusieurs années (vandalisme, squatters, etc.).

Après avoir reçu des réponses satisfaisantes aux nombreuses questions relatives à ces travaux, à son locataire, au bail qui sera établi, etc... les membres de la commission ont estimé qu'une présence dans ces lieux était effectivement nécessaire et ont suivi la proposition de la Mairie quant à ces travaux à envisager et vous invitent à faire de même.

4. Projet de réfection du bâtiment de la route de Moillebin 2 en vue de la location de cette habitation (colocation à des jeunes)

Les travaux à prévoir sont les suivants :

Mise en conformité de toute l'installation électrique : CHF 10'500.-

Contrôle et tubage de la cheminée : CHF 5'500.-

Chauffage: remise en état de l'installation existante: CHF 7'500.-

Divers et imprévus : CHF 6'500.-

Total: CHF 30'000.- (CHF 58'000.-) en cas de remplacement complet du chauffage)

Ce projet, qui prévoit une rénovation légère de l'intérieur du bâtiment, permettrait une rentrée d'argent en attendant la rénovation complète de ce bâtiment.

Après une discussion fournie au niveau des détails relatifs à ces travaux, au bail à mettre en place afin de protéger la suite de nos réflexions quant à la destinée de cette acquisition, les membres de la commission l'ont accepté à l'unanimité. Ils ont même décidé d'accepter le budget de CHF 58'000.- qui prévoit le remplacement complet du chauffage si ce dernier devait être remplacé, ce qui ne semble pas nécessaire pour l'instant.

5. Projet de création d'un WC dans le local de l'amicale des sapeurs-pompiers (à côté de l'école)

Le coût des aménagements, qui comprennent des travaux de maçonnerie, de sanitaire et d'électricité, s'élève à CHF 10'500.-.

Vu que ce sont uniquement les WC de l'école primaires qui sont à la disposition des personnes qui utilisent ce local, le côté pratique de ces travaux a paru évident aux membres de la commission qui se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce projet. Ils vous invitent à faire de même.

6. Projet de réfection de la cuisine d'un appartement du chemin Grand-Cour 4

Il s'agit d'un appartement de 6 pièces occupé par les mêmes locataires depuis 2003 et le coût estimatif des travaux est le suivant :

Réfection complète de la cuisine : CHF 25'000.-

Travaux sanitaires, petite maçonnerie, électricité, peinture : CHF 27'000.-

Total: CHF 52'000.- (dont CHF 14'000.- payés par les locataires)

Bien que ces travaux ont parus nécessaires à l'ensemble des membres de la commission, la cuisine n'ayant pas été refait depuis 20 ou 30 ans, la discussion s'est portée principalement sur le choix de cette cuisine.

En effet, le fait que les locataires désirent des meubles et un équipement à leur goût n'a pas été celui de 3 membres de la commission qui se sont abstenus lors du vote. Les autres membres ont tenu compte du fait que la famille locataire prendra à sa charge la somme de CHF 14'000.- afin de pouvoir profiter d'une belle et grande pièce, bien aménagée, et ont voté favorablement sur ce projet.

Pour finir, un point 7 à l'ordre du jour nous a été proposé par la Mairie

En effet, la commune se trouve devant un problème au sujet du remplacement de la chaufferie des immeubles 13/15/17 du chemin Lullin, chaufferie qui est tombée en panne il y a quelques semaines.

Actuellement, Fr. 350.- par jour sont dépensés pour la location d'une chaufferie provisoire.

Les membres de la commission ont donc tous répondu favorablement à la proposition de la Mairie, à savoir **une dépense de Fr. 110'000.-** pour le remplacement rapide de ladite chaufferie, et vous invitent à faire de même. A noter que trois offres comparatives ont été demandées pour ces travaux.

Troinex, le 6 mai 2019

Dominique Bernardet, rapporteur

Annexe 3

MOTION M 41 pour la création d'un jumelage avec l'Arménie

de tous les conseillers municipaux, membres des groupes PLR, Hors-Parti, PDC et Verts de Troinex,

POUR LA CREATION D'UN JUMELAGE AVEC L'ARMENIE

Considérant que :

- depuis 1969, année où l'église apostolique arménienne Saint Hagop a été construite à Troinex (seule en Suisse), des liens forts ont été créés avec la communauté arménienne,
- des évènements communs avec le centre arménien de Troinex ont eu lieu sur la commune, tel que l'apéritif des quatre saisons, un poste lors du rallye communal ou des journées portes ouvertes renforçant encore ces liens,
- en 2018, un voyage a été fait par des membres du conseil leur permettant de découvrir l'histoire de cette église, mais aussi des régions et des personnes enrichissantes, à un moment historique suite à l'élection d'un nouveau premier ministre,
- depuis ce voyage, la commune subventionne l'association KASA qui a présenté ses activités, entre autres celle de formation de guide touristique de langue française, aux membres du conseil lors d'un repas partagé dans la ville de Gyumri,
- le jumelage est un outil de la coopération internationale à l'échelon communal, permettant de développer des liens en faveur de projets de coopération au développement, d'actions d'aide humanitaire, d'engagements culturels notamment,
- l'annonce faite par notre ancien Maire, Potter Van Loon pour un projet de création d'une Place d'Arménie à Troinex, a eu un écho bénéfique et relevé par la communauté Arménienne.

Les groupes PLR, Hors-Parti, PDC et Verts de Troinex, proposent au Conseil municipal d'inviter la Mairie

- à prendre des contacts afin de créer un jumelage avec une ville en Arménie, qui pourrait être Gyumri, capitale et principale ville de la région de Shirak, qui, avec ses 140'000 habitants, est la 2^{ème} ville d'Arménie après Erevan, ou avec un village plus modeste comme par exemple Byurakan avec son association présentant des spectacles folkloriques.
- à définir la charte de ce jumelage, en tenant compte des buts permettant les échanges amicaux, professionnels, culturels, scolaires et aides ponctuelles, qui pourrait être géré seulement par les membres de l'Exécutif ou qui pourrait amener à la création d'une association avec également des membres du centre arménien (à toutes fins utiles, un "Guide pratique des jumelages" est annexé à cette motion).

Pour les groupes :				
PLR:	HP:	PDC:	Les Verts :	
Chantal Beaud Ve	éronique Hirsch	Christine Tomassi	Sabine Latour	

Troinex, le 2 mai 2019